

**9.—Allocations mensuelles maximums prévues par les programmes provinciaux d'allocations maternelles, décembre 1961 (suite)**

Province	Mère et un enfant	Chaque autre enfant	Père invalide à la maison	Maximum familial	Supplément
N.-É.....	Aucun maximum fixe: allocations basées sur le revenu familial moyen dans la localité où habite la famille.		Compris dans le budget sur lequel l'allocation est établie.	\$90	Aucun.
N.-B.....	\$35	\$10	Aucune allocation supplémentaire.	\$90	Le directeur peut accorder un supplément de \$10 pour le loyer si les circonstances l'exigent, mais seulement si l'allocation versée est au-dessous du maximum.
Qué.....	\$75	\$10	\$10	Non fixé (minimum accordé \$5).	Un bénéficiaire incapable de travailler peut recevoir \$5 de plus. Au besoin, une allocation mensuelle spéciale peut être payée en vertu de la loi sur l'assistance publique de Québec, par l'entremise de la municipalité ou d'une agence sociale. La province en paie la totalité.
Ont.....	\$120 pour la mère ou le père et un enfant.  \$30 pour un enfant dans un foyer nourricier.	\$16 pour le 2 <sup>e</sup> enfant. \$14 pour le 3 <sup>e</sup> enfant. \$12 pour le 4 <sup>e</sup> enfant. \$10 pour le 5 <sup>e</sup> enfant. \$ 8 pour le 6 <sup>e</sup> enfant.  \$25 pour un second enfant dans un foyer nourricier: \$15 pour chacun des autres.	Compris dans le budget sur lequel l'allocation est établie.	\$180	L'allocation pour la nourriture peut être augmentée sur recommandation du médecin. Du 1 <sup>er</sup> septembre au 31 mars, on peut payer une allocation de combustible allant jusqu'à \$24 par mois; dans des conditions particulières, l'allocation de combustible peut être augmentée de 20 p. 100.
Man.....	Nourriture, vêtements et besoins personnels: de \$52 à \$64, selon l'âge de l'enfant. Logement: loyer, jusqu'à \$55, ou taxes, assurances et réparations secondaires, jusqu'à \$20 plus le principal et les intérêts d'une hypothèque ou entente au sujet de la vente à concurrence de \$55 moins les impôts. Services publics: jusqu'à \$7.	\$14 pour un enfant jusqu'à 3 ans. \$16 pour enfant de 4 à 6 ans. \$21 pour enfant de 7 à 11 ans. \$26 pour enfant de 12 à 18 ans. (Réductions pour le 4 <sup>e</sup> et chaque enfant subséquent.)	\$25	Non fixé.	\$10 par mois au besoin. Service de ménagère au besoin. Allocation de combustible accordée durant 8 mois. Jusqu'à \$150 par année pour besoins spéciaux non visés par le programme de base.
Sask.....	Nourriture, vêtements, besoins personnels et du ménage: \$51.80 à \$67, selon l'âge de l'enfant. Loyer: \$40. Combustible: jusqu'à \$15.15. Services publics: jusqu'à \$11.	\$17.40 pour l'enfant d'âge préscolaire. \$24.35 pour l'enfant de 6 à 11 ans. \$29.30 pour l'enfant de 12 à 15 ans. \$32.60 pour l'enfant de 16 à 18 ans. (Réductions pour le quatrième et chaque autre personne.)	\$31.50	Non fixé.	Une allocation spéciale peut être accordée pour la nourriture sur l'avis du médecin. Une allocation pour service de ménagère peut être accordée au besoin.